

ANNEXE I

**LISTE REPRENANT LES NOMS, LES FORMES PHARMACEUTIQUES, LES DOSAGES,
LES ESPÈCES ANIMALES, LES VOIES D'ADMINISTRATION, LES TITULAIRES DE
L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET LES ÉTATS MEMBRES CONCERNÉS
PAR LA SAISINE**

État membre	Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché	Nom de fantaisie	Forme pharmaceutique	Dosage	Espèce animale	Voie d'administration
Autriche	Richter Pharma AG Feldgasse 19 4600 Wels Autriche	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale
Belgique	Eli Lilly Benelux N.V. Elanco Animal Health Rue de l'Étuve 52-Bte 1Stoofstraat 52 1000 Bruxelles Belgique	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale
Chypre	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölbgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Porcs	Orale
République tchèque	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölbgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC sol. ad us. vet.	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poules (poulets d'élevage) Porcs Veaux	Orale
Allemagne	Lilly Deutschland GmbH Teichweg 3 35396 Gießen Allemagne	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Bovins (veaux) Porcs d'engraissement Poulets	Orale
Grèce	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölbgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale

Espagne	Elanco Valquímica, S.A. Avenida de la Industria, 30 28108 – Alcobendas Madrid Espagne	PULMOTIL AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Porcs Volailles (à l'exception des poules pondeuses) Dindes Bovins	Orale
France	Lilly France SA Département Elanco Santé Animale 13 Rue Pagès 92158 Suresnes Cedex France	PULMOTIL AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Porcs Veaux Poulets Dindes	Orale
Hongrie	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölblgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC oral solution	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Bovins (veaux) Porcs Poulets Dindes	Orale
Irlande	Elanco Animal Health Eli Lilly and Company Ltd Priestley Road Basingstoke Hampshire RG24 9NL Royaume-Uni	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs	Orale
Royaume-Uni	Elanco Animal Health Eli Lilly and Company Ltd Priestley Road Basingstoke Hampshire RG24 9NL Royaume-Uni	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes	Orale

Italie	Eli Lilly Italia Elanco Animal Health Via A. Gramsci, 731-733 50019 Sesto Fiorentino Florence Italie	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale
Luxembourg	Eli Lilly Benelux N.V. Elanco Animal Health Rue de l'Étuve 52-Bte 1Stoofstraat 52 1000 Bruxelles Belgique	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale
Pays-Bas	Eli Lilly Nederland B.V. Elanco Animal Health Grootslag 1-5 3991 RA Houten Pays-Bas	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale
Portugal	Lilly Portugal - Produtos Farmacêuticos, Lda Rua Dr. António Loureiro Borges, 1-piso 1, Arquiparque, Miraflores 1495-016 Algés Portugal	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Dindes Porcs Veaux	Orale
Pologne	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölbgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Porcs Veaux	Orale
Slovaquie	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölbgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Poulets Porcs Veaux	Orale

Roumanie	Eli Lilly Regional Operation Ges.m.b.H. Elanco Animal Health Kölblgasse 8-10 1030 Vienne Autriche	Pulmotil AC	Solution orale	Tilmicosine 250 mg/ml	Porcs Poulets d'élevage Veaux	Orale
----------	--	-------------	----------------	--------------------------	-------------------------------------	-------

ANNEXE III

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

À compléter au niveau national

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Principe actif :

tilmicosine (sous forme de phosphate) 250 mg/ml

Excipients :

gallate de propyle

édétate disodique

Pour une liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Concentré pour solution orale à ajouter à de l'eau de boisson ou à un aliment d'allaitement
Solution limpide de couleur jaune à ambre.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Poulets (à l'exception des poules dont les œufs sont destinés à la consommation humaine)

Dindes

Porcs

Veaux (non-ruminants)

4.2 Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles

Porcs : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires dans les troupeaux de porcs, dues à *Mycoplasma hyopneumoniae*, *Pasteurella multocida*, *Actinobacillus pleuropneumoniae* et d'autres organismes sensibles à la tilmicosine.

Poulets : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires dans les troupeaux de poulets, dues à *Mycoplasma gallisepticum* et *M. synovia*.

Dindes : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires dans les troupeaux de dindes, dues à *Mycoplasma gallisepticum* et *M. synovia*.

Veaux : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires bovines, dues à *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis*, *M. dispar* et d'autres organismes sensibles à la tilmicosine.

4.3 Contre-indications

Ne pas laisser les chevaux et autres équidés boire de l'eau contenant de la tilmicosine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la tilmicosine ou à l'un des excipients.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Remarque importante : doit être dilué avant l'administration aux animaux.

Porcs, poulets et dindes : la consommation d'eau doit être surveillée afin de garantir une posologie adéquate. Si la consommation d'eau ne correspond pas aux quantités pour lesquelles les concentrations recommandées ont été calculées, la concentration de Pulmotil AC doit être ajustée de manière à ce que les animaux reçoivent la posologie recommandée. Dans le cas contraire, l'administration d'un autre médicament doit être envisagée.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

À usage oral uniquement. Contient de l'édétate disodique. Ne pas injecter.

Les animaux gravement malades ont tendance à boire moins et peuvent nécessiter un traitement parallèle, de préférence par voie parentérale.

L'utilisation non appropriée de ce produit peut accroître la prévalence de bactéries résistantes à la tilmicosine et diminuer l'efficacité du traitement par des substances proches de la tilmicosine. L'utilisation du produit doit être fondée sur les résultats des antibiogrammes.

L'eau de boisson ou l'aliment d'allaitement médicamenteux doivent être renouvelés toutes les 24 heures.

Les réglementations officielles, nationales et régionales, relatives aux agents antimicrobiens doivent être respectées lors de l'utilisation du produit.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

- La tilmicosine peut entraîner des irritations. Les macrolides tels que la tilmicosine peuvent également induire une hypersensibilité (allergie) consécutive à une injection, une inhalation, une ingestion ou un contact cutané ou oculaire. L'hypersensibilité à la tilmicosine peut entraîner des réactions croisées avec d'autres macrolides, et inversement. Les réactions allergiques à ces substances peuvent parfois être graves. Par conséquent, un contact direct doit être évité.
- Pour éviter toute exposition au cours de la préparation de l'eau de boisson médicamenteuse, porter une combinaison, des lunettes de protection et des gants étanches. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Se laver les mains après utilisation.
- En cas d'ingestion accidentelle, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. En cas de contact accidentel avec la peau, laver soigneusement au savon et à l'eau. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment à l'eau courante propre.
- Ne pas manipuler le produit en cas d'allergie aux ingrédients qu'il contient.
- Si des symptômes surviennent à la suite de l'exposition (éruption cutanée notamment), demander un avis médical et montrer cette mise en garde au médecin. Une tuméfaction du visage, des lèvres et des yeux ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes graves nécessitant une intervention médicale urgente.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans de très rares cas, une diminution de la consommation d'eau a été observée.

4.7 Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte

La sécurité de la tilmicosine n'a pas été établie chez des animaux destinés à la reproduction.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres

Non connues

4.9 Posologie et voie d'administration

Porcs : à ajouter à l'eau de boisson à raison de 200 mg de tilmicosine par litre (80 ml de Pulmotil AC pour 100 litres) pour administrer en dose quotidienne de 15 à 20 mg/kg de poids corporel pendant cinq jours.

Poulets et dindes (à l'exception des poules dont les œufs sont destinés à la consommation humaine) : à ajouter à l'eau de boisson à raison de 75 mg de tilmicosine par litre (30 ml de Pulmotil AC pour 100 litres) pour administrer en dose quotidienne de 15 à 20 mg/kg de poids corporel chez les poulets et 10 à 27 mg/kg de poids corporel chez les dindes pendant trois jours.

Veaux : à ajouter à l'aliment d'allaitement uniquement, à raison de 1 ml de produit pour 20 kg de poids corporel, pour administrer en dose biquotidienne de 12,5 mg/kg de poids corporel pendant trois à cinq jours consécutifs.

Une bouteille de 240 ml de Pulmotil AC permet de préparer 300 litres d'eau de boisson médicamenteuse destinée aux porcs ou 800 litres pour les poulets et les dindes. Une bouteille de 960 ml de Pulmotil AC permet de préparer 1200 litres d'eau de boisson médicamenteuse pour les porcs ou 3200 litres pour les poulets et les dindes.

Une bouteille de 240 ml et une bouteille de 960 ml de Pulmotil AC permettent de médicamenter l'aliment d'allaitement de 12 à 20 et de 48 à 80 veaux d'un poids corporel de 40 kg, selon la durée du traitement.

L'état clinique des animaux a un impact sur leur consommation d'eau de boisson ou d'aliment d'allaitement médicamenteux. La concentration de tilmicosine doit donc être ajustée en vue de garantir une posologie correcte.

4.10 Surdosage (symptômes, mesures d'urgence, antidotes) si nécessaire

Les porcs auxquels on donne de l'eau de boisson contenant 300 ou 400 mg de tilmicosine/litre (22,5 à 40 mg de tilmicosine/kg de poids corporel, soit 1,5 à 2 fois la concentration recommandée) diminuent leur consommation d'eau. Si ce comportement a un effet automodérateur sur la prise de tilmicosine, il peut toutefois conduire à la déshydratation dans certains cas extrêmes. Pour y remédier, retirer l'eau de boisson médicamenteuse et remplacer par de l'eau fraîche sans médicament.

Aucun symptôme de surdosage n'a été observé chez des poulets auxquels on a donné de l'eau de boisson contenant des taux de tilmicosine atteignant 375 mg/l (soit 75 à 100 mg/kg de poids corporel ou cinq fois la dose recommandée) pendant cinq jours. Un traitement quotidien par 75 mg/l (soit la dose maximale recommandée) pendant dix jours a entraîné des irrégularités de défécation.

Aucun symptôme de surdosage n'a été observé chez des dindes auxquelles on a donné de l'eau de boisson contenant des taux de tilmicosine atteignant 375 mg/l (soit 50 à 135 mg/kg de poids corporel ou cinq fois la dose recommandée) pendant trois jours. Un traitement quotidien par 75 mg/l (soit la dose maximale recommandée) pendant six jours n'a pas non plus induit de symptômes de surdosage.

Aucun symptôme de surdosage, à l'exception d'une légère diminution de la consommation de lait, n'a été observé chez des veaux ayant reçu deux fois par jour des doses cinq fois supérieures à la dose maximale recommandée ou pendant une période équivalente au double de la durée de traitement maximale recommandée.

4.11 Délai(s) d'attente

Porcs : 14 jours
Poulets : 12 jours
Dindes : 19 jours
Veaux : 42 jours

Non autorisé pour l'utilisation chez les volailles pondeuses dont les œufs sont destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser dans les 14 jours qui suivent le début de la ponte.

Ne pas utiliser chez les animaux allaitants.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Classe pharmacothérapeutique : antibactériens à usage systémique, macrolides
Code ATC vet : QJ01FA91

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

La tilmicosine est un antibiotique semi-synthétique de la classe des macrolides dont on pense qu'il altère la synthèse des protéines. Il possède une action bactériostatique, mais peut également être bactéricide à haute concentration. Cette activité antibactérienne est dirigée principalement contre les micro-organismes à Gram positif, contre certains micro-organismes à Gram négatif et contre les mycoplasmes d'origine bovine, porcine, ovine et aviaire. Son spectre d'activité démontré s'étend plus particulièrement aux micro-organismes suivants :

- *Porcs : Mycoplasma hyopneumoniae, Pasteurella multocida et Actinobacillus pleuropneumoniae*
- *Poulets et dindes : Mycoplasma gallisepticum et Mycoplasma synoviae*
- *Veaux : Mannheimia haemolytica, Pasteurella multocida, Mycoplasma bovis et M. dispar.*

Des preuves scientifiques suggèrent que les macrolides agissent en synergie avec le système immunitaire hôte. Il semblerait que les macrolides amplifient le phagocytage des bactéries. Il a été démontré que la tilmicosine inhibe *in vitro* la réplication du virus du syndrome reproducteur et respiratoire porcin dans les macrophages alvéolaires de manière dose dépendante.

Une résistance croisée entre la tilmicosine et d'autres macrolides ainsi que la lincomycine a été observée.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Bien que les concentrations sanguines de tilmicosine soient faibles, on observe une accumulation macrophagique pH-dépendante de tilmicosine dans les tissus inflammatoires.

Porcs : après administration orale de 200 mg de tilmicosine/l d'eau de boisson, les concentrations moyennes de principe actif détectées dans les tissus pulmonaires, les macrophages alvéolaires et l'épithélium bronchique cinq jours après le début du traitement ont été, respectivement, de 1,44 µg/ml, 3,8 µg/ml et 7,4 µg/g.

Poulets : six heures seulement après administration orale de 75 mg de tilmicosine/l d'eau de boisson, les concentrations moyennes de principe actif détectées dans les tissus pulmonaires et alvéolaires ont été, respectivement, de 0,63 µg/g et 0,30 µg/g. 48 heures après le début du traitement, les concentrations de tilmicosine dans les tissus pulmonaires et alvéolaires ont été, respectivement, de 2,3 µg/g et 3,29 µg/g.

Veaux : six heures seulement après administration orale de 25 mg de tilmicosine/kg de poids corporel/jour dans un aliment d'allaitement, une concentration moyenne de principe actif de 3,1 µg/g a été détectée dans les tissus pulmonaires. 78 heures après le début du traitement, la concentration de tilmicosine dans les tissus pulmonaires a été de 42,7 µg/g. Des concentrations thérapeutiquement efficaces de tilmicosine ont été mesurées jusqu'à 60 heures après le traitement.

Dindes : après administration orale de 75 mg de tilmicosine/l d'eau de boisson, les concentrations moyennes de principe actif détectées dans les tissus pulmonaires, les sacs aériens et le plasma cinq jours après le début du traitement ont été, respectivement, de 1,89 µg/ml, 3,71 µg/ml et 0,02 µg/g. La concentration moyenne la plus élevée de tilmicosine détectée dans les tissus pulmonaires a été de 2,19 µg/g à six jours ; dans les sacs aériens, elle a été de 4,18 µg/g à deux jours et dans le plasma de 0,172 µg/g à trois jours.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Édétate disodique

Gallate de propyle

Acide phosphorique (pour l'ajustement du pH)

Eau purifiée

6.2 Incompatibilités

Non connues

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans

Durée de conservation après la première ouverture du conditionnement extérieur : 3 mois

Durée de conservation après dilution ou reconstitution conformément aux instructions : 24 heures

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Le conditionnement primaire est une bouteille de couleur ambre en polyéthylène naphtalate, contenant 240 ml ou 960 ml de Pulmotil AC, munie d'un bouchon à vis en polypropylène et d'un sceau en polyéthylène/aluminium/polyéthylène téréphtalate.

Un gobelet gradué en polypropylène est également fourni.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les médicaments vétérinaires non utilisés ou les déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale.

Les médicaments vétérinaires ne doivent pas être éliminés dans les eaux usées ou les systèmes de drainage.

Le fumier produit par les animaux traités ne doit pas être répandu sur le même terrain pendant plusieurs années consécutives.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

{à compléter au niveau national}

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

{à compléter au niveau national}

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

{à compléter au niveau national}

10 DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

{à compléter au niveau national}

ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

Bouteille de couleur ambre en polyéthylène naphtalate munie d'un bouchon à vis en polypropylène et d'un sceau en polyéthylène/aluminium/polyéthylène téréphtalate.

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

À compléter au niveau national

2. LISTE DU (DES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

Principe actif : tilmicosine (sous forme de phosphate) 250 mg/ml.

Excipients : gallate de propyle, édétate disodique.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Concentré pour solution orale à ajouter à de l'eau de boisson ou à un aliment d'allaitement.

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

240 ml

960 ml

5. ESPÈCES CIBLES

Poulets (à l'exception des poules dont les œufs sont destinés à la consommation humaine)

Porcs

Dindes

Veaux (non-ruminants)

6. INDICATION(S)

Porcs : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires dans les troupeaux de porcs, dues à *Mycoplasma hyopneumoniae*, *Pasteurella multocida*, *Actinobacillus pleuropneumoniae* et d'autres organismes sensibles à la tilmicosine.

Poulets : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires dans les troupeaux de poulets, dues à *Mycoplasma gallisepticum* et *M. synovia*.

Dindes : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires dans les troupeaux de dindes, dues à *Mycoplasma gallisepticum* et *M. synovia*.

Veaux : pour le traitement et la prévention des affections respiratoires bovines, dues à *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis*, *M. dispar* et d'autres organismes sensibles à la tilmicosine.

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Lire la notice au dos de l'étiquette avant utilisation.

Pour administration orale, à ajouter à de l'eau de boisson ou à un aliment d'allaitement.

8. TEMPS D'ATTENTE

Porcs : 14 jours

Poulets : 12 jours

Dindes : 19 jours

Veaux : 42 jours

Non autorisé pour l'utilisation chez les volailles pondeuses dont les œufs sont destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser dans les 14 jours qui suivent le début de la ponte.

Ne pas utiliser chez les animaux allaitants.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Remarque importante : doit être dilué avant l'administration aux animaux.

À usage oral uniquement. Ne pas injecter.

Ne pas laisser les chevaux et autres équidés boire de l'eau contenant de la tilmicosine.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la tilmicosine doivent éviter tout contact avec le produit.

Lors du mélange du produit vétérinaire, éviter tout contact direct avec les yeux, la peau et les muqueuses. Porter un équipement de protection individuelle.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP

Après ouverture, utiliser avant 3 mois.

Après reconstitution, utiliser avant 24 heures.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Les médicaments vétérinaires ne doivent pas être éliminés dans les eaux usées ou les systèmes de drainage.

Le fumier produit par les animaux traités ne doit pas être répandu sur le même terrain pendant plusieurs années consécutives.

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, le cas échéant
--

À usage vétérinaire uniquement.

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION «TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS»
--

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ
--

{à compléter au niveau national}

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

{à compléter au niveau national}

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot